Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DECHETS c'est tout naturel !

N° 23.53
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET RAPPORT SOCIAL UNIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 04.12.2023, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 13 décembre de l'an deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents (10) :
DEBES Céline ; DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; LIGONNET Andrée ; MARY Alain ; NARDY Cédric ; CASTAING Patrick ; ROSET Patrick ; JOURDAIN Jean-Pierre

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Suppléants participants au vote (2) :
SUCHET Noël ; GAUTHERON Martine

Excusés et pouvoirs (0) :

Excusés (16) :
MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude ; BICHET Fabien ; BOUSQUET Patrick ; DEVAUX Vanessa ; VIAL Guillaume ; HUMBERT Claude ; GIRARD Jean-Pierre ; VERNAY Julie ; CHAMPEAU Hervé ; VERNAY Aurélie ; MUCCIARELLI Laurence ; BACCAM Marguerite ; BRUN Anh ; BERGER Alain ; GAGET Mathieu

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. CASTAING Patrick, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote. Il doit comprendre un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et enfin sur la structure des effectifs et les éléments des rémunérations.

Le débat, mené sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé, est formalisé par une délibération spécifique.

Par ailleurs, le rapport social unique doit faire l'objet d'une présentation.

Après discussion et débat,

Le comité syndical prend acte le 13.12.2023 de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024, et de la présentation du rapport unique 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 13 décembre 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

ANNEXE 1

NOTE DE PRESENTATION - COMITE SYNDICAL DU 13.12.2023

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote. Il doit comprendre un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et enfin sur la structure des effectifs et les éléments des rémunérations.

Le débat, mené sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé, est formalisé par une délibération spécifique.

Après discussion et débat,

Le comité syndical prend acte le 13.12.2023 de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

Rapport sur les orientations budgétaires 2024

La loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015 » crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote attestant sa tenue.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre :

. Les évolutions en dépenses et en recettes,
. Les engagements pluriannuels,
. La structure et la gestion de la dette,
. La structure des effectifs et les éléments de rémunérations.

Le budget 2024 se construit à nouveau sur la base du nouveau périmètre du SMND (3 EPCI) mais avec le soutien de l'exercice 2023 exécuté avec ce même périmètre.

Les fortes contraintes réglementaires (réduction de 50 % des capacités régionales d'enfouissement, hausse très dynamique de la fiscalité TGAP) et les augmentations des prix du carburant et de l'électricité continuent à peser sur les comptes 2024. La généralisation des marchés pour les encombrants avec broyage et incinération participe de la stratégie d'adaptation à ces contraintes externes mais vont être impactés cette année par une augmentation significative du traitement. La stagnation des prix du plastique et des métaux après une hausse exceptionnelle en 2022 (actée par la signature de convention d'indemnités d'imprévision) sera consolidée dans les nouveaux marchés.

En parallèle de cette phase préalable nécessaire, le SMND a lancé deux études sur la politique déchets dans l'optique de dégager des marges de manœuvre à affecter aux projets réglementaires évoqués plus haut.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

I°) Vision pluriannuelle rétrospective

La situation financière est revenue en 2023 à un état plus équilibré, avec le rétablissement de niveaux de contributions en adéquation avec les charges. Les ponctions sur la trésorerie opérée en 2019 et 2020 ont significativement entamées la capacité de la structure à faire face à de nouveaux aléas ou à assumer des investissements importants sans un recours important à l'emprunt.

Le tableau suivant reprend les éléments d'analyse des années 2018 à 2022 complétés par une projection au 31 décembre 2023, établie fin novembre 2023.
Ces chiffres n'intègrent pas les résultats antérieurs réintégrés chaque année dans le budget. Il s'agit donc d'une vision des flux financiers qui permet d'apprécier l'évolution de la capacité financière récurrente du SMND à assumer ses missions.

Mouvements réels en K€	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA 2022	2023 (p)
Recettes réelles de fonctionnement	**23 983**	**22 996**	**24 360**	**27 531**	**26 464**	**27 380**
Dont contribution des EPCI membres	*20 245*	*20 097*	*21 354*	*23 828*	*22 608*	*24 067*
Dont recettes issues de la revente	*882*	*839*	*662*	*1 272*	*1 131*	*800*
Dont autres recettes (dt éco-organismes)	*2 855*	*2 060*	*2 337*	*2 431*	*2 725*	*2 513*
Dépenses réelles de fonctionnement	**22 680**	**23 069**	**23 396**	**26 261**	**23 169**	**23 461**
Dont dépenses de personnel	*7 921*	*8 375*	*8 832*	*9 011*	*8 956*	*9 441*
Dont charges à caractère général 011 hors 611	*2 847*	*2 980*	*2 697*	*3 122*	*3 719*	*3 675*
Dont 611 charges liées aux ordures ménagères	*7 307*	*7 199*	*7 271*	*7 804*	*6 487*	*6 138*
Dont 611 charges liées aux encombrants	*2 153*	*1 970*	*1 977*	*2 673*	*1 307*	*1 630*
Dont autres 611 déchèteries hors encombrants et div	*1 408*	*1 562*	*1 588*	*1 868*	*844*	*952*
Dont 611 charges liées au tri	*914*	*885*	*959*	*1 687*	*1 787*	*1 564*
Dont 65 autres charges (charges de gestion courante)	*130*	*97*	*73*	*96*	*69*	*61*
Epargne de gestion	**1 302**	**-73**	**964**	**1 270**	**3 295**	**3 919**
Résultat financier	**-50**	**-42**	**-35**	**-29**	**-33**	**-89**
Résultat exceptionnel	**135**	**103**	**38**	**75**	**-113**	**279**
Epargne brute ou Capacité d'autofinancement	**1 387**	**-12**	**967**	**1 316**	**3 149**	**4 109**
Dont Dotation aux amortissements	1 084	1 271	1 420	1 077	919	997
Amortissement du capital de la dette	448	392	336	281	227	329
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	**940**	**-404**	**631**	**1035**	**2 922**	**3 780**

On peut retenir les enseignements suivants :

Concernant les recettes et moyens de trésorerie :

- Après la baisse 2015 – 2019, les contributions des EPCI ont été réévaluées successivement en 2020 et 2021 à hauteur de 3,7 millions d'euros. Cette réévaluation est venue prendre la suite de l'équilibrage par la trésorerie passée, et financer à compter de 2021 les hausses de charges significatives résultant de contraintes réglementaires et techniques nouvelles.

- Les recettes liées aux reventes de matériaux ont retrouvé un niveau correct après la forte dégradation de 2020. Ce poste (1.2 millions d'€) est intrinsèquement lié aux conditions du marché

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

des matières premières et en subit la volatilité, avec des variations de 50% en très peu de temps. Il serait souhaitable dans l'avenir que la part très variable de ce poste soit affectée à l'autofinancement pour éviter de nouvelles phases de dégradations de l'équilibre structurel du SMND.

- Les autres recettes (eco-organismes) ont également retrouvé un niveau stable en 2023. Le passage en extension des consignes de tri permet d'espérer au moins une consolidation de ce niveau après 2022.

- Après la baisse de près de 1.5 millions d'euros de l'excédent de fonctionnement depuis 2019, le volume disponible devrait s'établir en début 2023 à l'équivalent d'un mois d'incinération et de masse salariale (1 200 000 euros environ), augmenté de 800 000 euros, pour atteindre au minimum 2 000 000 €. Ce volume devrait cependant constituer un fonds de sécurité à maintenir dans le temps à hauteur de 1 mois de fonctionnement de la structure. La solvabilité de court terme de la structure dépendait jusqu'ici de l'excédent d'investissement lié à la non-exécution d'une partie des projets de travaux, d'achat de poids lourds, et va pouvoir être mieux affecté a des nouveaux projets soutenus également.

Concernant les dépenses :

- Les dépenses de personnels ont suivi sur 2017 – 2019 une trajectoire normale (0.7% de progression spontanée) complétée notamment par le plan national de revalorisation des carrières depuis 2017. L'année 2020 a été fortement impactée par les effets liés au Covid (prime, besoin de remplacement en hausse), le besoin en remplacement est resté fort pendant l'année 2021 et reste tendu en termes de gestion des effectifs. En 2022, les augmentations du point d'indice, du SMIC et du régime indemnitaire suite aux revendications syndicales, ont fortement impacté ce chapitre.

- Le poste tri a subi une forte hausse en 2021 du fait du passage à l'extension des consignes de tri, avec une hausse des tonnages prévue entre 2022 et 2024 et confirmée en 2023.

- Le poste carburant a subi également une hausse mais moins importante que prévue restant sous les 2 € le litre en 2023.

- La forte hausse du prix des matières premières, a impacté le montant du prix des bacs. L'indemnité d'imprévision prolongée pour l'acier a permis de recevoir les marchandises.

- Le poste principal de cout des déchèteries : les encombrants, est soumis aux variations annuelles d'apports. En 2023 les tonnages sont toujours en baisse, mais la solution de broyage / incinération avec tri préalable du plâtre (interdit en incinération) impacte l'exécution mais permet l'évitement de la poursuite de la hausse très dynamique du cout de l'enfouissement.

- Stabilité des tonnages en 2023 des flux déposés en déchèteries (sauf encombrants et bois en baisse et légère hausse du plâtre).

- Forte hausse des charges administratives relatives à l'informatique pour permettre le passage en externalisation plus rapide que prévu suite à la cyber-attaque et aux prestations de gardiennage suite à l'incendie.

Les frais financiers (intérêts de la dette) et autres mouvements exceptionnels sont de faibles importances et ont peu d'impacts propres.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

L'observation de l'épargne brute permet de comprendre la teneur de la situation financière du SMND liée principalement à ses baisses et gels de recettes.

Mouvements réels en €	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA 2022	2022 (p)
Dotation aux amortissements	1 084	1 271	1 420	1 077	919	979
Epargne brute ou Capacité d'autofinancement	**1 387**	**-12**	**967**	**1 316**	**3 149**	**4 109**
Amortissement du capital de la dette	448	392	336	281	227	329
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	**940**	**-404**	**631**	**1035**	**2 922**	**3 780**

Jusqu'en 2017, la situation est saine, les amortissements sont financés par l'excèdent de gestion et le complément permet d'autofinancer les investissements sans emprunt. Dès 2018, la situation reste saine mais se tend, ne laissant que peu de place pour investir. En 2019, comme les DOB précédents l'avaient annoncé, la dégradation en fonctionnement devient structurelle. La baisse de recettes aboutit à ne plus pouvoir financer les amortissements obligatoires pour renouveler les matériels d'exploitation. Seule une ponction sur la trésorerie passée permettra de financer la charge d'amortissement.

La situation de 2020 constituait une étape de rééquilibrage intermédiaire puisque 1/3 des amortissements sont financés par une quasi mise à zéro de la trésorerie. En 2021, le SMND retrouve une situation conforme aux normes de bonne gestion puisque l'épargne brute est à minima constituée de sa composante obligatoire, l'amortissement des matériels.

En 2022, la situation est à nouveau plus sécurisée, malgré une hausse des couts du carburant et des matières premières, grâce à une baisse très significative des tonnages en déchèteries suite à la mise en place de la facturation des passages. Cette épargne permettra de provisionner pour les hausses prévues en 2023 (électricité, carburant, huiles, pneus…).

Pour 2023, la situation est saine grâce aux prévisions des hausses importantes opérées sur l'électricité et le carburant. La relative stabilité du prix du carburant et des tonnages de certains flux en déchèterie et la baisse des tonnages des encombrants et des OM permettent de palier aux dépenses non prévisibles comme pour les dégâts occasionnés par l'incendie et la cyber-attaque.

II°) Eléments détaillés des perspectives budgétaires 2024

A. Résultats de l'exercice 2023 – Principales évolutions

Le résultat de fonctionnement projeté pour les seuls flux financiers de la gestion 2023 est estimé à 2.9 millions d'€ euros environ. L'ajout de l'excédent issu de la gestion 2022 pour 2.1 millions d'€ permet d'espérer un excédent de clôture de 5 millions d'€ à reporter sur 2024. Ce résultat estimé avant la clôture de l'exercice en décembre est supérieur aux prévisions initiales d'autofinancement du BP2023.

Le fonds de trésorerie cible (correspondant à environ un mois de fonctionnement 1,8 millions d'€) permettant de garantir la solvabilité et la capacité d'adaptation du SMND est atteint.

Dans ce contexte, le niveau des participations des EPCI en 2024 doit tenir compte des évolutions propres de 2024. Celles-ci résultent d'obligations réglementaires, de l'évolution de tonnages et de la masse salariale :

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

- La trajectoire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) se poursuit avec une hausse de 2.2 € TTC par tonne sur l'incinération. Le SMND a ajusté son projet de budget avec une base de grille tarifaire HT de l'usine égale pour les OM (118 € HT) avec une légère baisse des tonnages constatées en 2023. L'augmentation prévue par le SITOM de l'incinération des apports d'encombrants broyés de 10 € HT a un impact sur le budget.

- L'évolution des tonnages attendus impacte aussi le budget avec la consolidation de la hausse des tonnages de tri suite à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri en 2022.

- La hausse du prix de l'électricité suite au nouveau marché au 1er janvier 2024 (moindre que 2023 mais plus que 2022), des matières plastiques et des métaux impactera encore le budget 2024.

- Enfin la masse salariale subit une progression du fait de l'effet de la hausse de 2023 du point d'indice et du SMIC, d'une probable nouvelle hausse équivalente du point d'indice et la création de 9 postes de remplaçant.

Par ailleurs, le résultat d'investissement est anticipé excédentaire à hauteur de 3.4 Millions d'Euros. Ce niveau résulte du fait de l'encaissement de l'emprunt prévu pour financer les PL BOM (commandés mais non livrés). Ces projets seront néanmoins à reprendre en 2024 et ils seront financés par cet excédent par le biais de l'AP mise en place.

B. Dépenses de fonctionnement 2024

1. *Charges de personnel :*

La masse salariale sera en augmentation brute de 558 K€ limitée à 458 k€ grâce aux remboursements de salaire de 100 k€. Pour l'essentiel, cette hausse résulte de la répercussion de l'augmentation du point d'indice et du smic de 2023 en année pleine et d'une probable nouvelle augmentation du point d'indice et du smic pour suivre l'inflation et surtout d'une forte augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire (+ 60 %) pour compenser les remboursements importants.

Le volume de la masse salariale est prévu à hauteur de 9,81 millions d'euros contre 9.45 M€ en 2023.

L'évolution du nombre d'agent constituant l'effectif en ETP est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Postes permanents (à temps complet et non complet en ETP)	182	184.5	184.1	186.5	163.5	172.5	181.5

Le nombre de poste évolue du fait de la création de 9 postes dans l'équipe remplaçante permanente.

2. *Exutoires et traitement :*

Le budget pour l'incinération des ordures ménagères doit être réévalué à la baisse en 2024. Le prix fixé par le SITOM est stable et la TGAP sur l'incinération augmente à hauteur de 2.2 € par tonne TTC. La baisse des tonnages constatée en 2022 suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri continue en 2023. Le tonnage estimé pour 2024 est de 44 000 tonnes (baisse de -4 % mais consolidation de 2%).

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

Concernant les exutoires de déchèteries, on peut constater une stagnation des tonnages sauf une hausse en moyenne de 5 % pour les plâtres et les DDS. Par contre, les tonnages des encombrants continuent de diminuer (-10 %).

Cette baisse peut en effet s'expliquer par le démarrage du processus de facturation des passages en déchèteries depuis le 01/01/2022 pour les professionnels et depuis le 01/01/2023 pour les particuliers.

Le budget des encombrants sera partiellement impacté par la hausse du coût de l'incinération des éléments broyés fixé par le SITOM (+ 10 € HT/t) et de la TGAP (+ 2€ HT/t).

Enfin, le budget du tri est ajusté suite au passage en extension, notamment sur la hausse du tonnage mais aussi suite à l'installation continue de nouveaux PAV. La hausse en résultant serait de 102 k€.

3. *Atelier et garage* :

Le coût du carburant est inscrit avec une baisse 100 k€ par rapport au BP 2022. Le prix moyen retenu est de 2 €/l au lieu de 2.2 € en 2022. Ce poste affiche 1.350 millions d'euros.

Les moyens de réparation des véhicules sont revus à la hausse de 12 %. Les nouveaux véhicules commandés en 2022 devraient être livrés en 2024. Par conséquent, des réparations sur les véhicules les plus usagés sont prévues notamment sur les équipements gaz. Un plan d'achat de PL BOM a été voté et une douzaine de véhicules doivent être livrés 2024.

Le budget de location est en forte hausse + 285 k€ pour remplacer les PL non livrés et véhicule grue pour collecter les PAV.

4. Communication, contenants et prévention déchets :

Ces budgets sont adaptés après la mise en place de l'extension des consignes de tri et au souhait de rendre obligatoire la containérisation (+ 74 k€).

Les services prévention déchets et communication affichent de fortes hausses suite à la validation du PLPDMA + 136 k€ et + 90 k€, notamment pour afficher des actions des prestations de réemploi ou anti gaspillage.

Le reste du budget (charge de structure) reste constant.

5. dépenses imprévues :

Le passage à la nomenclature M57 supprime la ligne des dépenses imprévues. Par contre, à ce stade une somme de 350 000 euros sera intégrée en réserve dans les flux financiers, soit environ de 1.1 % du budget, en marge de manœuvre.

6. Intérêts de la dette :

Ils sont prévus en hausse de 75 000 euros pour consolider la fixation du taux de l'emprunt de 2022 et en prévision de l'emprunt 2024 prévu pour l'achat de nouveaux véhicules (AP/CP).

7. *Amortissements :*

Ils sont en hausse par rapport à 2023 suite à l'achat des PAV et la livraison du camion PL 12 tonnes.

Pour 2024, une prévision supplémentaire est nécessaire pour prendre en compte les modifications apportées par la M57 et notamment l'amortissement des biens dès leurs livraisons (+250 k€).

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

C. Produits de fonctionnement

1. *Recettes d'exploitation*

- Recettes des Eco organismes :

Le soutien de Citeo, sera stable en 2024 avec les actions de l'extension du tri.
Concernant les déchèteries, les aides sont en très légères baisses.

- Conventions de prestation entreprise :

Le montant envisagé est revu légèrement à la hausse par rapport à 2023. Le travail sur le financement de la collecte des déchets pour les commerçants et artisans ayant des apports hebdomadaires supérieurs à 1100 litres doit reprendre après l'étude de mise à plat des collectes.

- Reprise de matériaux :

Le budget consolide les éléments connus fin 2023. La baisse des prix de reprise est à nouveau constatée en 2023. Stabilité des prix bas de reprise en déchèteries a été constatée fin 2023. La prévision 2024 à hauteur de 550 000 pour la reprise de la CS est dans la lignée de la fin 2022, avec de grosses inquiétudes sur la reprise effective des flux par les industriels.

- Facturation aux Tiers :

Le décompte des passages en déchèterie a démarré en 2022 pour les professionnels et en 2023 pour les particuliers. Les recettes ont augmenté de + 45 % en 2023. Pour les administrations un nouveau quota gratuit a été attribué pour 2024 et les dépassements constatés seront facturés.

2. *Evolution des tarifs et des recettes des Intercommunalités :*

La situation exposée plus haut amène à devoir poursuivre la hausse des tarifs hors incinération du SMND et de poursuivre l'évolution des contributions des EPCI.

La population prise en compte pour ce DOB est mise à jour avec les données connues début 2023.
Les tarifs hors incinération doivent être rehaussés de 3 %. Le tarif incinération est augmenté de 1.54 %, incluant la hausse de la TGAP de 2€/t HT.

Une hausse de 1.26 % des contributions des EPCI est nécessaire à ce stade de la préparation budgétaire.

Cet effort financier peut être décomposé en besoin d'évolution lié aux grandes masses du budget comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

synthèse : impacts financiers ramenés en point de hausse des contributions EPCI	
-2,48 %	part d'évolution liée aux tonnages collectés + TGAP
0,50 %	part d'évolution lié à la masse salariale mesures nationales et mécaniques
1,73 %	part d'évolution lié à la masse salariale mesures propres au SMND (RI / absentéisme) suite négociation assurance statutaire
1,58 %	part d'évolution liée au garage (location)
0,14 %	part d'évolution liée à l'informatique
2,97 %	parts d'évolution liés à la vie des projets du smnd (PLPDMA)
-1,49 %	variation issues recettes activité, investissements et autres

D. Investissement

Quelques éléments sur l'investissement et la dette pour conclure cette présentation financière.

1. Recettes d'investissement :

Il s'agit essentiellement de l'amortissement à hauteur de 2.1 Million d'euros, du transfert d'excédent cumulé basculé en autofinancement, et du FCTVA estimé à 250 000 euros. Des participations aux projets sont également prévues (déchèterie de Saint Pierre de Chandieu, projet PAV enterrés) pour 1.8 millions d'euros.

2. Utilisation du budget d'investissement :

Le projet de budget d'investissement (hors volume gelé pour sécuriser le fonds de trésorerie) se monte à près de 9.9 Millions d'euros (dont 430 000 euros de remboursement de capital de la dette).

Les projets 2024 sont les suivants :

- Reste à réaliser de l'exercice 2023 : essentiellement des PL pour environ 835 k€ environ.
- Acquisition de 18 PL BOM classique, 2 PL pour PAV et 2 amplirolls (pour 5.2 millions d'euros).
- Travaux dans les déchèteries : agrandissement haut de quai de Nivolas-Vermelle (230 k€).
- Travaux et matériels divers dans les déchèteries (304 k€)
- La maitrise d'œuvre et le début des travaux pour la déchèterie de Saint Pierre de Chandieu (1.2 millions d'€) et maitrise d'œuvre pour la déchèterie de Satolas (100 k€).
- L'inscription d'un budget (1.3 millions d'euros) pour le programme d'installation des Points d'Apport Volontaire. Ce programme comprend tant les points enterrés (acquis désormais pour le compte de tous les opérateurs et à rembourser selon le cas de figures) que aériens.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_53-DE

E. Autorisation de Programme renouvellement parc PL

Pour rappel, l'autorisation de programme prévisionnelle votée le 12/10/2022 :

Projet	Détail projet	AP / total projet TTC
Acquisition de Poids Lourds	camions BOM 7 m³ camions BOM 16 m³ camions BOM 22 m³ camions ampliroll	6 000 000 €

CP / crédit budgétaire	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Dépenses prévisionnelles	500 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €

Le DOB est l'occasion d'une mise à jour des AP/CP. Le programme est donc ajusté pour tenir compte des délais de livraison longs en coordination avec le constructeur de châssis, soit :

CP / crédit budgétaire	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Dépenses prévisionnelles	230 213 €	2 700 000 €	3 00 000 €	0

Le programme 2024 comprend l'acquisition de 5 poids lourds 19 t BOM 16 m³ (pour 1,1 millions d'euros) commandés en juin 2022, de 5 poids lourds 19 t BOM 16 m³ et de 2 poids lourds 26 t BOM 22 m³ (pour 1,6 millions d'euros) commandés en octobre 2022.

Le programme 2025 comprend l'acquisition de 5 poids lourds 19 t BOM 16 m³ (pour 1,1 millions d'euros), de 2 poids lourds 26 t BOM 22 m³ (pour 1,6 millions d'euros), et de 1 mini benne de 7 m³ (235 k€) qui seront commandés début 2024.

F. La dette

Le tableau ci-dessous retrace la structure de la dette conformément aux préconisations de la charte prudentielle. Il apparait que la dette du syndicat, modérée, relève intégralement de produits sans risque.

Le stock de la dette correspond à 12 % des recettes de fonctionnement.

Un emprunt de 2 millions d'€ a été contracté en 2022 comme prévu pour l'acquisition des véhicules PL. La ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.

Pour 2024, il conviendra d'emprunter pour les investissements et pour préserver une souplesse de trésorerie. Le volume théorique d'emprunt prévu est de 1 à 2 millions d'euros.